



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

04/2026

ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire de PIETROSELLA

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu l'arrêté en date du 30 Juin 2025 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 19/05/2025

Vu la délibération en date du 15/05/2023 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social territorial en date du 26/05/2023

ARRETE

ARTICLE 1 -Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit : Avancement au grade de :

Adjoint technique principal de 2ème classe

Ordre	Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
1	COLUNI JOSEPH	Adjoint technique territorial	11/01/2026

Avancement au grade de:

Agent de maîtrise principal

Ordre	Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
1	MUZI SYLVIE	Agent de maîtrise	11/01/2026

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera: - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à Pietrosella le 05 Janvier 2026

Le Maire:

Jean-Baptiste LUCCIONI,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification Notifié le

Le Maire,